

Rue Suzanne Lenglen - 37000 Tours
Tel: 02 47 44 38 01 - www.cdtennis37.fr

Comite.indre-et-loire @fft.fr

55^{ème} COUPE SCHMIDLIN

2023

REGLEMENT DE LA COMPETITION

- Pour toute disposition n'étant pas précisée dans le présent règlement, celui de la Ligue Centre-Val de Loire et ou de la Fédération Française de Tennis s'impose.
- A défaut, contacter les responsables de division.
- Tout club engageant une équipe doit prendre connaissance de ce document.
- Pour plus de clarté dans la lecture de ce document, à chaque fois que le terme « joueur » est employé, il faut comprendre « joueuse ou joueur ».

Comité Départemental de Tennis d'Indre et Loire

Rue Suzanne Lenglen - 37000 Tours
Tel: 02 47 44 38 01 - www.cdtennis37.fr
Comite.indre-et-loire @fft.fr

SOMMAIRE

1 - Organisat	ion de la compétition :	Page	4
1.1	Généralités	Page	4
1.2	Organisation du déroulement de la compétition	Page	4
1.3	Calendrier des journées de compétition	Page	5
1.4	Modalités déroulement des journées de championnat Dames et Messieurs	Page	5
1.5	Problèmes ou litige	Page	6
1.6	Ententes de club	Page	6
2 - Rappels r	<u>églementaires</u> :	Page	6
2.1	Forfaits-disqualifications	Page	6
2.2	Participation des joueurs	Page	7
2.3	Classement des joueurs	Page	7
2.4	Composition des équipes	Page	7
3 - <u>Balles</u> :		Page	7
4 - <u>Capitaines</u>	<u>s d'équipe</u> :	Page	7
4.1	Rôle des capitaines avant la rencontre	Page	7
4.2	Rôle des capitaines pendant la rencontre	Page	8
4.3	Rôle des capitaines à la fin de la rencontre	Page	8
5 – <u>Préparatio</u>	on, déroulement, report des rencontres :	Page	8
5.1	Préparation de la rencontre	Page	8
5.2	Déroulement de la rencontre	Page	8
5.3	Report de la rencontre	Page	8
0.0	Nopoli de la remodifie	i aye	U
6 - <u>Déroulem</u>	ent des parties :	Page	8
6.1	Parties de simple	Page	8
6.2	Parties de double	Page	9



Rue Suzanne Lenglen - 37000 Tours

Tel: 02 47 44 38 01 - www.cdtennis37.fr

GCOmite.indre-et-loire @fft.fr

/ - <u>Re</u>	clamatic	ons :	Page	9
8 – <u>Ba</u>	rème de	es points, scores forfaitaires :	Page	9
	8.1	Barème des points	Page	9
9 - <u>Ré</u> :	<u>sultats</u> :	:	Page	9
	9.1 9.2 9.3	Saisie état de résultats (feuille de match) Saisie des résultats sous TEN UP Validation des résultats	Page Page Page	9 10 10
10 – <u>Ir</u>	<u>npossib</u>	pilité(s) de jouer :	Page	10
Annex	æ		Page	11



Rue Suzanne Lenglen - 37000 Tours
Tel: 02 47 44 38 01 - www.cdtennis37.fr

Comite.indre-et-loire @fft.fr

1 - Organisation de la compétition :

1.1 Généralités

Le règlement applicable à cette compétition est celui des championnats régionaux (consultable sur le site internet de la Ligue du Centre-Val de Loire : www.lique.fft.fr/centre).

- <u>La période d'inscription des équipes à cette compétition est ouverte du 21 novembre 2022 au 04 janvier 2023 inclus terme de rigueur.</u>
- Fintentes de clubs : se reporter au § 1.6
- En dérogation au règlement précité, les rencontres se dérouleront selon les dispositions suivantes :

3 parties de simple et 1 partie de double : Tableau Messieurs.
2 parties de simple et 1 double : Tableau Dames.

- © Cette compétition est réservée aux joueurs Non Classés, classés 40, 30/5 et 30/4, n'ayant jamais eu, à la date du 03 janvier 2023, un classement supérieur à 30/3 et nés avant le 01/01/2012. Les joueurs nés en 2011 et 2012, devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis en compétition datant de moins d'un an et délivré par un médecin du sport.
- La participation à cette compétition nécessite de la part des joueurs d'être impérativement en possession de la licence 2023.

1.2 Organisation du déroulement de la compétition

- A l'issue de la période d'inscription ouverte le 21 novembre 2022 et close le 04 janvier 2023, l'effectif des équipes engagées se décline comme suit :
 - 15 équipes Dames réparties dans 3 poules de 5 équipes
 - 32 équipes Messieurs réparties dans 4 poules de 5 équipes et 2 poules de 6 équipes.
- La composition des poules de cette compétition est réalisée en fonction de critères géographiques.
- Ces équipes s'affronteront alors au cours d'une phase de poules où à l'issue des rencontres de cette dernière :
 - **Compétition Dames** : les équipes classées premières et deuxièmes de poule et les 2 meilleures troisièmes seront qualifiées pour un tableau final à 8 équipes.
 - **Compétition Messieurs** : les équipes classées premières et les deux meilleures deuxièmes de poules seront qualifiées pour un tableau final à 8 équipes.

*Dans le calcul des deux meilleures deuxièmes, les rencontres dans les poules de 6 contre l'équipe classée dernière de la poule ne seront pas prises en compte pour ce calcul dans un souci d'équité entre toutes les poules.



Rue Suzanne Lenglen - 37000 Tours
Tel: 02 47 44 38 01 - www.cdtennis37.fr

Comite.indre-et-loire @fft.fr

1.3 Calendrier des journées de compétition

Les rencontres de poules se dérouleront aux dates suivantes :

Journées	Dames	Messieurs	
1	Samedi 28 janvier 2023	Dimanche 29 janvier 2023	
2	Samedi 04 février 2023	Dimanche 05 février 2023	
3	Samedi 4 mars 2023	Dimanche 5 mars 2023	
4	Samedi 11 mars 2023	Dimanche 12 mars 2023	
5	Samedi 18 mars 2023	Dimanche 19 mars 2023	
1/4 de finales	Au choix des équipes : Samedi 25 ou Dimanche 26 mars 2023		
1/2 finales	Au choix des équipes : Samedi 1 ou Dimanche 02 Avril 2023		
Finales	lundi 8 mai 2023 (lieux et horaires restant à définir)		

- Attention les dates du tableau final et des finales peuvent être sujettes à modifications.
- La <u>date limite de réalisation des rencontres</u> qui, ne pouvant se tenir aux dates ci-dessus, n'impactant pas le classement des équipes concourant aux places qualificatives au tableau final et auront dues être reportées (cf. § 5.3), est fixée au <u>30 juin 2023</u> inclus.
- Toute rencontre non réalisée à cette date verra les deux équipes concernées déclarées forfaits. Les barèmes de points décrits au § 8 seront appliqués à chacune d'entre elles.
- La compétition sera clôturée le 30 juin 2023

1.4 Modalités déroulement des journées de championnat Dames et Messieurs

- Fin dérogation au règlement régional, l'horaire officiel des rencontres est 14h00 le samedi pour les dames et 09h00 le dimanche pour les messieurs. Pour permettre une meilleure utilisation des terrains, ou pour tenir compte de la multiplicité de rencontres à domicile, un autre horaire peut être défini après accord écrit des deux capitaines et information du responsable de la division concernée (courriel accepté).
- En particulier, toute demande de report de la date de la rencontre doit être transmise à ce dernier par email avec copie au capitaine adverse, pour que le responsable de division procède à la mise à jour du calendrier dans l'application TEN UP (site Web). Cette action est indispensable à la saisie informatique de l'état de résultats (feuille de match).

NB : Un mode d'emploi est disponible à cet effet sur le site du comité départemental (https://cdtennis37.fr/aide-feuille-de-match-dans-tenup/)



Rue Suzanne Lenglen - 37000 Tours Tel: 02 47 44 38 01 - www.cdtennis37.fr

1.5 Problèmes ou litiges

En cas de problème ou litige, le club de l'équipe qui reçoit, doit contacter le responsable de sa division.

Ce dernier couvre l'ensemble des rencontres opposant les équipes Dames et Messieurs inscrites dans la division considérée.

DIVISION	RESPONSABLE	TELEPHONE	MAIL
Dames	GUIBERT Pascal	07 78 64 38 69	guibert.pascal@laposte.net
Messieurs	LE BERRE Yann	07 66 29 17 08	yannleberre@wanadoo.fr

- Toute remarque ou désaccord doit être formulée dès que possible au responsable de division.
- L'équipe visiteuse se doit de vérifier les éléments saisis dans l'application TEN UP (site web) https://tenup.fft.fr/ (Onglet « rechercher un championnat par équipe ») à l'issue de la rencontre. Un mode d'emploi est disponible à cet effet sur le site du comité départemental (https://cdtennis37.fr/aide-feuille-de-match-dans-tenup/).
- Aucun envoi papier au Comité Départemental n'est à faire, sauf en cas de réclamation. Dans cette situation, se reporter au § 7. L'état de résultats (feuille de match) doit être conservé par le club qui reçoit pour instruction de toute réclamation éventuelle liée à la saisie des résultats.

1.6 Ententes de club

- Une entente permet exceptionnellement aux clubs de participer à la compétition lorsqu'ils n'ont pas l'effectif suffisant dans une catégorie pour former une équipe.
- Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Toute demande d'entente doit être soumise à l'accord préalable de la commission compétente.
- The entente est valable pour une compétition, elle est donc dissoute à la fin de cette dernière.
- Les joueurs et joueuses participeront à la compétition avec la licence de leur club respectif.

2 – Rappels réglementaires :

2.1 Forfaits – Disqualifications:

- Poux forfaits pour une même équipe entraînent un forfait général de cette dernière.
- Il en est de même (= forfait général) pour :
 - un forfait et une disqualification.
 - deux disqualifications.
- En cas de forfait général d'une équipe, tous les résultats des rencontres déjà jouées par cette équipe seront annulés pour le classement final de la poule (les résultats individuels restant acquis).

<u>Exemple de disqualification</u> : déplacement de l'équipe avec un effectif incomplet.

Exemple de forfait : non présentation de l'équipe sur le lieu prévu de la rencontre.



Rue Suzanne Lenglen - 37000 Tours Tel: 02 47 44 38 01 - www.cdtennis37.fr [例 Comite.indre-et-loire @fft.fr

2.2 La participation des joueurs :

La participation d'un joueur non qualifié entraine la disqualification de l'équipe pour la rencontre concernée et une défaite pour le joueur (en simple et éventuellement en double) par disqualification.

Dans ce cas, l'ensemble des résultats des parties disputées par les autres joueurs, (défaite en double si le joueur disqualifié a pris part à cette partie) seront pris en compte pour le calcul du classement mensuel.

Pour participer aux rencontres du tableau final, un joueur aura dû participer à au moins 1 (une) rencontre de la phase de poule.

2.3 Classement des joueurs :

- Pendant la durée de la compétition, les classements pris en compte seront ceux du classement mensuel du 03 janvier 2023.
- Classement ND (Non Déterminé): Si l'attestation de licence d'un joueur possède la mention ND à la ligne classement, la licence n'est pas valide pour permettre à ce joueur de participer à la rencontre.

2.4 Composition des équipes :

- - Un joueur n'est pas limité en nombre de matchs dans l'une ou l'autre des équipes, sur des journées différentes (sur une même journée, le joueur ne peut jouer uniquement dans une même équipe) cependant la hiérarchie des classements doit y être respectée dans l'équipe.
- La composition des équipes doit être effectuée dans l'ordre des classements des joueurs et prendre en compte le classement de ces derniers suite à la parution du classement mensuel du 03 janvier 2023.

3 - Balles:

- ☞ Des balles neuves homologuées doivent être fournies par le club qui reçoit au début de la rencontre.
- La liste des balles homologuées peut être consultée en annexe du présent document ou via l'adresse internet suivante : https://www.fft.fr/gerer-mon-club/equipement/les-balles-homologuees-fft

4 - Capitaines d'équipe :

4.1 Rôle des capitaines avant la rencontre :

- Avant la rencontre les capitaines doivent échanger la liste des joueurs disputant les simples (par ordre de classement) et la liste des joueurs susceptibles de disputer le double (la paire étant constituée à l'issue des parties de simples).
- Le capitaine de l'équipe qui reçoit est le juge arbitre de la rencontre. A ce titre, il remplit l'état de résultats (feuille de match), avant la rencontre, après avoir contrôlé, avec le capitaine de l'équipe adverse, les attestations de licences de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée » ainsi que les pièces d'identité officielles (CNI, PP, PC) pour l'ensemble des joueurs participant à la rencontre.

Comité Départemental de Tennis d'Indre et Loire

Rue Suzanne Lenglen - 37000 Tours Tel: 02 47 44 38 01 - www.cdtennis37.fr

4.2 Rôle des capitaines pendant la rencontre :

- Les capitaines sont responsables du bon déroulement de la rencontre.

4.3 Rôle des capitaines à la fin de la rencontre :

Les deux capitaines doivent signer l'état de résultat et les éventuelles feuilles d'observations.

5 - Préparation, déroulement, report de la rencontre :

5.1 Préparation de la rencontre :

Au moins une semaine avant la rencontre, le capitaine qui reçoit confirme au capitaine adverse le lieu, le jour et l'heure de la rencontre.

5.2 Déroulement de la rencontre

- Les rencontre se disputant sous le format 3 simples et 1 double, l'ordre des matches est le suivant : Double, simples n°3, puis simples n°2, et n°1.
- Les rencontre se disputant sous le format 2 simples et 1 double, l'ordre des matches est le suivant : Double, Simples n°2, n°1.
- L'abandon d'un joueur en cours d'échauffement est considéré comme un WO.
- The standard of the standard o

5.3 Report de rencontre :

- Une rencontre peut être reportée dans les situations suivantes :
 - Impossibilité de jouer sur les installations prévues ou des installations de substitution
 - Demande d'une des deux équipes. Dans ce cas, un email de l'équipe demandeuse doit être envoyé au responsable de la division et au capitaine de l'équipe adverse. Ce dernier doit infirmer ou confirmer son accord par email au capitaine de l'équipe demandeuse et au responsable de la division. Le mail doit impérativement préciser la division, la poule, la date initiale de la rencontre et la date de report de cette dernière.

6 - Déroulement des parties :

6.1 Parties de simple

Les parties de **simple** se jouent selon le **format 1** :

Au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

Comité Départemental de Tennis d'Indre et Loire

Rue Suzanne Lenglen - 37000 Tours Tel: 02 47 44 38 01 - www.cdtennis37.fr Comite.indre-et-loire @fft.fr

6.2 Parties de double

Les parties de **double** se jouent selon le **format 4** :

Au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans les deux premières et POINT DECISIF dans tous les jeux. En cas d'égalité à une manche partout, la dernière manche se disputera sous la forme d'un super jeu décisif en 10 points.

7 - Réclamation :

Toute réclamation doit être justifiée. Elle doit figurer sur une feuille d'observations jointe à l'état de résultats (feuille de match) et être signée des deux capitaines (sauf si le fait est constaté après la rencontre) avant d'être transmise au Comité Départemental avec le feuillet bleu dans les 24h00 suivant la rencontre, condition « sine qua non » à la validité de la réclamation.

8 - Barème des points, Scores forfaitaires :

8.1 Barème des points

- En phase préliminaire, chaque match gagné (simple ou double) rapporte un point à l'équipe dans toutes les catégories.
- En phase préliminaire, chaque match perdu (simple ou double) rapporte zéro point à l'équipe dans toutes les catégories
- En phase préliminaire, pour l'équipe, chaque :

Rencontre gagnée apporte : 3 points

- Rencontre avec score de parité : 2 points à chaque équipe

- Rencontre perdue apporte : 1 point

- Disqualification apporte : 0 point (zéro point)

Forfait apporte : -2 points (Moins 2 points)

Catégories Dames uniquement

- chaque match de simple gagné rapporte un point à l'équipe.
- chaque match de double gagné rapporte un point à l'équipe.

Catégories Messieurs uniquement

- chaque match de simple gagné rapporte un point à l'équipe.
- chaque match de double gagné rapporte deux points à l'équipe.
- En phase tableau final, chaque match perdu (simple ou double) rapporte zéro point à l'équipe dans toutes les catégories

9 - Résultats :

9.1 Saisie état de résultats (feuille de match) :

- Rappel de l'importance de la feuille de match. En cas de problème, saisie informatique des résultats par exemple, c'est ce seul document correctement et totalement renseigné qui **fera foi.**
- Les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre décroissant des classements (n°1 joueur le mieux classé).
- Eles scores sont toujours indiqués en commençant par les jeux du vainqueur qu'il soit de l'équipe A ou de l'équipe B.
- En double, en cas de super jeu décisif, le score à saisir est le résultat réel de ce jeu : Ex 10/5.

Comité Départemental de Tennis d'Indre et Loire

Rue Suzanne Lenglen - 37000 Tours Tel: 02 47 44 38 01 - www.cdtennis37.fr \$\int\text{\text{\text{G}}}\text{Comite.indre-et-loire @fft.fr}\$

9.2 <u>Saisie des résultats sous TEN UP (site Web)</u>:

- Sur internet via TEN UP, https://tenup.fft.fr/ après la rencontre, saisie de l'état de résultat (feuille de match) complet par le club qui reçoit. Le classement est alors mis à jour dans TEN UP.
- Pour pouvoir y saisir une feuille de match il faut être connecté à son compte personnel TEN UP. Cela n'est toutefois pas nécessaire pour consulter les informations des championnats et les feuilles de match déjà saisies.

 L'accès aux championnats par équipes se fait depuis le menu « Rechercher », onglet « Un championnat par équipe ».
- Une notice d'aide à la saisie des résultats via TEN Up est disponible sur le site du Comité Départemental. https://cdtennis37.fr/aide-feuille-de-match-dans-tenup/
- En cas d'erreur lors de la saisie, après enregistrement, il n'est pas possible de rectifier. Il faut alors prévenir le responsable de la division qui corrigera à partir de l'exemplaire papier d'où **l'importance de le renseigner correctement et en entier.**
- La saisie informatique n'est possible que dans les 48h suivant la rencontre. D'où la nécessité de prévenir le responsable de division en cas de report de cette dernière ou de retard ou problème rencontré pour l'enregistrement des résultats.
- Il n'y a pas lieu d'envoyer l'exemplaire papier de l'état de résultat (sauf en cas d'erreur de saisie ou de réclamation).
- F Le non-respect de ces dispositions pourra conduire à l'application d'une disqualification de l'équipe visitée.

9.3 Validation des résultats :

- Sans litige: validation automatique 10 jours après la rencontre.
- <u>Si litige</u>: L'état de résultat ne sera pas validé tant que le litige ne sera pas réglé. Dans ce cas, la validation sera réalisée manuellement par le Comité à l'issue du règlement du litige.
- Le club visiteur doit vérifier dans les 5 jours suivant la rencontre, les résultats saisis par le club adverse et signaler les éventuelles erreurs au Comité (preuve(s) à l'appui).

10 - Impossibilité(s) de jouer :

- Fin cas d'impossibilité de jouer la rencontre sur le site initialement prévu et après accord entre les deux capitaines, les matches peuvent éventuellement se dérouler sur les installations du club visiteur
- Si de ce fait, la rencontre devait être reportée, voir § 5.3.



Rue Suzanne Lenglen - 37000 Tours

Tel: 02 47 44 38 01 - www.cdtennis37.fr

Comite.indre-et-loire @fft.fr

ANNEXE



"Liste des balles homologuées par la Fédération Française de Tennis"

valable jusqu'au 31/08/2021

BALLES DURES - Sans Pression

Marque	Type 1 (surfaces de type leut)	Type 2 (surfaces de types moyen-leint, moyen et moyen-rapide)	Type 3 (surfaces de type rapide)
BABOLAT		Gold Academy	

BALLES DURES - Avec Pression

Marque	Type 1 (surfaces de type lent)	Type 2 (surfaces de types moyen-lent, moyen et moyen-rapide)	Type 3 (surfaces de type rapide)
BABOLAT	Gold All Court Gold Championship Team All Court Team Clay	Gold All Court Gold Championship Team All Court Team Clay Team	
BALLS UNLIMITED	Code Black	Code Black	
DECATHLON	Artengo TB 920 Artengo TB 930 All Court	Artengo TB 920 Artengo TB 930 All Court	
DUNLOP	Fort All Court Fort Clay Court Amstralian Open ATP ATP Championship Tour Brilliance Club All Court	Fort All Court Fort Clay Court Australian Open ATP ATP Championship Tour Brilliance Club All Court	
HEAD	Pro Tour Tour XT	Pro Tour Tour XT	
NASSAU	Hi-Tech	Hi-Tech	
PRINCE	NX Tour Pro	NX Tour Pro	
RS TENNIS	RS Tour Edition RS Black Edition	RS Tour Edition RS Black Edition	
TECNIFIBRE	Champion Court Club X-One	Champion Court Chib X-One	
TRETORN	Serie+Control Tournament	Serie+Control Tournment	
WILSON	RG Clay Court RG All Court US Open Tour Premier All Court Ultra Chib All Court Trimiti	RG Clay Court RG All Court US Open Tour Premier All Court Ultra Chab All Court Triniti	
VONEX	Tour	Tour	